



Sommaire :

Page 1 : - Editorial – Clin d'oeil –
Contacts -Hommage à Jean Bertholet

Page 2 : Quel avenir pour l'éducation
prioritaire ? - Quelle rentrée scolaire
en septembre 2021 ? -

Page 3 : Les TAPs ... on ne s'en tape
pas !- Saint-Gobain Glassolutions :
un nouveau recul de l'activité
industrielle sur Trélazé -

Page 4 : - Brèves - Ventes de terrains
- Dans le programme de TAE

Clin d'œil !

Samedi 10 avril 2021, visiblement au
cours d'un mariage (d'après la presse
du 11 avril 2021) des débordements
ont été constatés ... et entendus.
Pétards, feux d'artifices, les deux ?

Une certitude : les habitants du bourg
et d'autres quartiers de Trélazé ont
bien entendu des détonations
nombreuses, ce qui ne semble pas
être le cas du Maire.



**A défaut de
connaître la raison
d'une telle surdité,
nous ne pouvons que conseiller au
maire de chercher dans le club
« Partenaires » un audio-
prothésiste qui pourrait l'aider !**

Pour nous contacter :

t.agissonsensemble@protonmail.com
@t.agissonsensemble

Les blogs :

La Gauche Trélazéenne :

www.lgt.lautre.net

TCS : [trélazecitoyenssolidaires.over-
blog.com](http://trélazecitoyenssolidaires.over-
blog.com)

Vos élu-e-s TAE : Boris Battais, Gilles Ernoul,
Mylène Canevet, Jean-François Garcia, Ghislaine
Thépin, Claude Cadot, Fatiha Redissi

Editorial

Exigence de démocratie !

A plusieurs reprises depuis le début
du mandat, nous avons émis le
souhait de participer activement,
échanger et construire sur les sujets
très variés que nous avons à traiter
(l'urbanisme, la transition écologique, les
questions sociales, le sport, la culture, la
politique de la Ville, etc.). Or, la manière
dont les réunions entre élus sont
convoquées ne permettent pas de créer
les conditions d'un véritable échange
constructif.

Disposer en amont d'un ordre du jour et
des documents relatifs à la préparation
des réunions devrait être la règle. Or, les
refus répétés de nous les transmettre de
la part de la majorité municipale indique le
refus de travailler avec nous dans une
logique constructive.

**Comment préparer une réunion lorsque
nous recevons des documents dans la
journée ou que nous les découvrons en
direct ?**

En l'état, les « groupes de travail » sont
complètement vidés de leur sens. Nous

sommes cantonnés à n'être que de
simples spectateurs...

Dans toutes les instances, une
convocation s'accompagne au moins d'un
ordre du jour. Il est regrettable que nous
ayons régulièrement à batailler pour
obtenir au moins le thème abordé.

Ces refus répétés sont vécus comme un
manque de respect. **Comme chacun.e
des élus de la majorité, nous avons été
élus par les Trélazéen.ne.s.** En tant que
tels, nous sommes tous vos représentants
et devons avoir les mêmes informations.

Enfin, même si le contexte sanitaire actuel
rend les choses difficiles, ne faire que des
réunions à distance nuit au débat
démocratique que nous devrions avoir **et
conduit, comme la presse s'en est
récemment fait l'écho, la majorité à
monopoliser les temps de parole.**

D'autres ont fait le choix de revenir à du
présentiel (en suivant bien entendu un
protocole précis). Nous notons d'ailleurs
que la restitution des éléments pour
Trélazé 2030 s'est faite, elle, en présentiel,
mais seuls les élus de la majorité y étaient
conviés...

Les élu-e-s TAE

Hommage à Jean Bertholet

Évoquer Jean Bertholet, c'est d'abord
parler de l'homme qu'il fut : son profond
humanisme, sa volonté de transmettre,
notamment aux jeunes, sa capacité
d'écoute, sa disponibilité pour l'échange,
son sens de l'humour, sa droiture, son
respect des autres et sa grande simplicité.
Cela contrastait avec certains de ses
opposants pour qui tous les coups étaient
permis. Jean savait passer au dessus des
méprisables attaques tant il était attaché
aux valeurs de progrès et à la défense des
plus humbles.

**Que ce soit durant ses mandats de
maire de Trélazé ou après, il fut**

**toujours un militant
parmi les militants,
parmi ses camarades.**

En toute simplicité, il n'a
cessé de faire partager
la finesse de ses
réflexions, de ses idées

et analyses, avec **un sens du respect
reconnu de tous.** Son sens de
l'engagement et son attention pour les
questions autant internationales que
nationales ou locales, l'ont conduit à
toujours rester mobilisé pour la justice
sociale, la paix ou lors des combats locaux
comme celui pour la défense de l'industrie
ardoisière.

Il va beaucoup nous manquer.



Quel avenir pour l'éducation prioritaire ?

Dès 2022, la carte des REP (Réseaux d'Éducation Prioritaire), pourrait être supprimée. La nouvelle répartition des moyens des REP pourrait conduire à les baisser pour les quartiers populaires.

Certes, des établissements rencontrant des difficultés ne font pas partie des REP et méritent en effet que des moyens supplémentaires leur soient donnés, mais cela doit passer par une hausse des moyens globaux !

Outre le manque de concertation avec les personnels, les cités éducatives sont au coeur de la communication du Gouvernement sur les zones défavorisées.

Pour ce que l'on en sait, les projets montrent que l'école prendrait une place périphérique au sein de la cité éducative. L'école, les lieux culturels et sportifs, les associations ou même les structures privées d'un territoire sont présentés comme équivalents aux autres pour apprendre.

Chacun s'accordera ici pour dire qu'il est nécessaire de poursuivre l'ouverture de « l'école » (au sens large) sur l'environnement extérieur, de favoriser la concertation et les actions communes en direction de nos jeunes. ***Mais quelle sera la portée réelle des cités éducatives si, comme le fait l'actuel Gouvernement, on cherche à réduire les moyens alloués, notamment dans le cadre des REP ?*** Quelles seront en effet les capacités réelles d'actions si l'on poursuit la voie tracée par des ministres comme J.-M. Blanquer qui, dans le contexte de crise que nous traversons, économise des centaines de millions d'euros sur ses budgets, supprime 1 800 postes dans le second degré, etc. ?

Supprimer les REP entraînera *de facto* une réduction des moyens dans les établissements concernés. Cela se traduira notamment par des effectifs plus nombreux en classe. La sortie de REP de

certains établissements angevins, il y a quelques années, l'a par exemple bien montré...

Il s'agit là d'un tournant historique. Fin 2020, certains maires tiraient d'emblée la sonnette d'alarme en évoquant un véritable « big bang » ! Le Gouvernement s'attache à détruire une politique d'éducation prioritaire en faveur des élèves les plus défavorisés engagée il y a plus de 40 ans et dont le principe de base consiste à donner plus à ceux qui ont moins. C'est une attaque frontale contre une politique fondamentale, voire unique, dans la lutte contre les inégalités.

Sous couvert de la mise en réseau d'acteurs, cette logique libérale sous-jacente, nous la connaissons bien. Elle est déjà mise en place depuis des années dans de nombreux services publics : c'est la mise en concurrence des acteurs et là, celle des pauvres entre eux.

Face à cela, on nous dira que les sommes allouées peuvent être intéressantes. Mais il y a fort à parier, comme c'est souvent le cas, qu'au fil des renouvellements d'appels à projets, les financements seront de plus en plus restreints.

Finalement, accepter, en parallèle, ***la suppression de la carte des REP et la création des cités éducatives, avec ce mode de financement, c'est accepter que, demain, l'Éducation Nationale, qui était relativement épargnée pour le moment, fonctionne avec une logique d'appels à projets*** et, de fait, c'est aussi accepter de mettre en concurrence les territoires et les populations fragiles.

Dans ce cadre, les cités éducatives risquent de devenir de simples vitrines, du pur enfumage, sans effets bénéfiques réels pour les principaux concernés... bien au contraire.



**TOUCHE
PAS
A MA ZEP**

Boris Battais

Quelle rentrée scolaire en septembre 2021 ?

Cette question aurait dû être abordée en mars 2020. Dès les élections des nouveaux délégués des parents d'élèves, la municipalité aurait dû les inviter à échanger sur les rythmes scolaires. Ce n'est qu'en février qu'une première information leur a été communiquée, juste avant les vacances scolaires.

Les parents d'élèves ont relevé la désinformation de la municipalité sur la position des enseignants vis-à-vis des rythmes scolaires. Lors des conseils d'école, ils ont pu entendre les objections des enseignants sur les nouveaux horaires proposés par la municipalité et leurs désaccords. Nombre d'entre eux ont fait remarquer à la municipalité qu'ils avaient d'autres propositions. La municipalité a refusé de les examiner, ce qui a conduit des représentants des parents d'élèves à déclarer, en conseil d'école, avoir le sentiment que tout était décidé avant même d'être consultés.

Ces nouveaux horaires seront mis en place sans réelle concertation préalable avec la communauté éducative. C'est le mode de fonctionnement de la municipalité qui se méfie de l'intelligence collective qui jaillit de vrais débats en prenant le temps de la réflexion. Tout a été fait dans la précipitation et sans mettre au coeur du projet l'intérêt des enfants. C'est un exemple de la conception de la « démocratie participative » de la majorité municipale.

Jean François Garcia

Les TAPs ... on ne s'en tape pas !

Les temps d'activités périscolaires (TAPs) ont été mis en place depuis maintenant plus de six ans. Cette action constitue un coût important pour la collectivité, d'où l'intérêt de mesurer aujourd'hui la pertinence et la qualité des moyens mis en œuvre. Aussi avons-nous interpellé la municipalité à ce sujet lors du conseil municipal du 15 février, pour demander qu'une évaluation qualitative soit menée, avec l'aide d'un opérateur extérieur, et en y associant parents, enseignants, intervenants professionnels, élus, et bien sûr les enfants. Dans notre esprit, cette évaluation devrait être construite sur des critères clairement établis et partagés au départ par les différents acteurs des TAPS.

Le maire répondit qu'un « inventaire » allait être prochainement réalisé ... et effectivement au conseil suivant, nous avons la surprise de voir mis en débat une proposition de modification de l'organisation des rythmes scolaires, sans pour autant que soit exposé un réel diagnostic des TAPs. **Nous constatons une fois de plus un semblant de consultation, menée dans la plus grande précipitation, tambour battant en l'espace de 3 semaines.** Cette façon d'agir, au-delà de sa marque d'amateurisme, est significative d'un manque caractérisé de respect des instances (conseils d'école) et d'un dialogue constructif avec les parents et les enseignants.

Les TAPs auront une nouvelle organisation à la prochaine rentrée scolaire et se dérouleront désormais sur un seul après-midi de 3 heures.

Nous continuons de revendiquer qu'une concertation entre tous les acteurs soit lancée, afin d'en définir l'ambition : quelles orientations éducatives, quels contenus ou types d'activités, quelle qualité des intervenants... **Affaire à suivre, il reste du temps pour y travailler sereinement avant la rentrée !**

Jean-Jacques Guyon

Saint-Gobain Glassolutions : un nouveau recul de l'activité industrielle sur Trélazé

Pendant des mois, les salariés de Saint-Gobain Glassolutions de Trélazé sont restés mobilisés pour faire face au Plan "social" du groupe. Pour Trélazé, c'est un nouveau recul de l'activité industrielle sur le territoire.

Nous les avons rencontrés et assurés de notre plein soutien.

L'histoire

En 1974, forte de quinze salariés, la société Saint-Gobain industrie sur Trélazé a été créée avec une ambition de croissance et de référence groupe.

Jusqu'en 2010, avec un maximum d'une centaine de salariés, la société n'a cessé de croître avec un pic de production de 340 000 m² en vitrage isolant et une production de trempe de 144 000 m².

En 2014, une restructuration a déjà visé le site avec l'arrêt d'une ligne Vitrage isolant et l'arrêt de l'activité trempe. Au total, déjà 33 salariés ont alors été licenciés.

Parallèlement, l'établissement des Miroiteries de l'Ouest de Saint-Barthélemy-d'Anjou fut intégrée sur Trélazé avec ses métiers de sablage, bizotage, aluminium, plateforme, pose. Ils venaient compléter le champ d'intervention de Trélazé SVA et Saint-Barthélemy pour devenir un pôle de référence régionale selon Saint-Gobain.

En 2015, le site de Trélazé fut absorbé par la société Miroiterie de l'Ouest Armorique, l'ensemble étant alors renommé Saint-Gobain Glassolution Grand Ouest.

L'objectif était alors de disposer d'entités régionales pour optimiser les coûts et accentuer la performance commerciale.

Stupeur et stupéfaction à SGGSGO Trélazé

Les salariés ont appris le 25 novembre 2020 la suppression de 49 postes sur 80. En annonçant l'arrêt de la transformation du verre plat. **Pour faire plaisir aux actionnaires, le groupe a fait le choix de la destruction de l'emploi en ne misant pas sur l'outil industriel .**

Pour les salariés de Trélazé, des mesures sociales ont été négociées. Certains d'entre eux pourront bénéficier d'un départ anticipé d'activité. Une cellule d'accompagnement pour la recherche d'emplois menée par Saint-Gobain développement (résultats mitigés en 2014) est prévue et un licenciement interviendra probablement dans le courant 2021 ou début 2022.

Les salariés de SGGSGO Trélazé nous ont fait savoir qu'ils tenaient à remercier toutes celles et tous ceux qui leur ont apporté leur soutien, que ce soit pécuniairement, par leur présence ou leurs coups de klaxon en passant devant les piquets de grève face à l'usine...

Malgré la détermination des salariés à conserver de l'emploi industriel sur Trélazé, le résultat est amer et génère de la colère : il semblerait que l'histoire était écrite ou au mieux envisagée en petit comité bien avant l'annonce du 25 novembre dernier.

Brèves ...

Nous nous réjouissons des retours, ainsi que des soutiens que nous avons eus suite à la diffusion de nos deux premiers numéros d'InfoTAE.

Par ailleurs, vous êtes de plus en plus nombreux à suivre ou à prendre le temps d'écouter les séances du conseil municipal via Facebook. **Vous pouvez ainsi constater combien les conditions du débat sont difficiles avec le maire et sa majorité.**

Depuis un an, s'appuyant sur la crise sanitaire, la majorité abuse des réunions en « distanciel » ce qui limite les possibilités d'échanges constructifs. De la même manière, elle empêche la tenue de rencontres entre élu-e-s et habitants. **Dès que cela**

sera possible, nous viendrons à votre rencontre.

L'une de nos priorités est la concertation des habitants. Nous demandons à chaque projet important, comment cette dernière est envisagée.

Festival Estival : si la position de la mairie est maintenue, il se déroulerait dans l'Aréna avec une jauge de 2 500 personnes. Le Maire a laissé entendre que les places seraient réparties entre partenaires et Trélazéens, en prenant soin de rappeler que les partenaires finançaient 2/3 du Festival ! Quelle interprétation faire ?

Deux précisions :

• contrairement à l'affirmation du

Maire, **le Festival Estival est financé à 77 % par des fonds publics** (650.000 € de subvention de la ville, 891.000€ d'avois fiscal perçus par les partenaires – donc de l'impôt -). Concrètement, les partenaires en sont de leur poche de 459.000€.

• Le mécénat se distingue du parrainage et du sponsoring. En effet, le mécénat est un **geste de générosité**, aucune contrepartie ne peut être reçue par le mécène (donateur). C'est la loi !

Ainsi, les partenaires devront être traités à égalité avec les trélazéens !

Mylène Canevet, Ghislaine Thépin, Fatiha Redissi

Vente de terrain : la majorité obligée de reculer !

La municipalité a souhaité vendre à un particulier une parcelle publique de 414 m² (rue François Simon), à usage privatif de jardin alors que cette dernière, donnant pleinement sur la rue, était prévue comme espace public dans le permis de lotir.

Contrairement à ce qui nous a été affirmé lors de la commission d'urbanisme, les riverains n'en n'avaient nullement été informés. Nous avons défendu l'idée que cette parcelle devait rester dans le domaine public et demeurer accessible aux habitants pour leur permettre de se réunir ou de se divertir, en particulier les plus jeunes. **Associer les riverains à la réflexion sur l'utilité et le devenir de ce genre de parcelle est essentiel.** Cette vente était prévue de gré à gré avec un particulier, et pour

un prix "plancher". Puisque cela n'avait pas été fait, nous avons informé les riverains qui n'ont pas apprécié ce projet, et qui se sont portés à leur tour, candidats pour l'acquisition de cette parcelle **afin : «...que nos enfants puissent continuer tout simplement à jouer en sécurité** » ont-ils écrit au Maire. Cette action conjointe a obligé la majorité à retirer une nouvelle fois cette délibération. L'intérêt privé ne doit pas se substituer à l'intérêt collectif.

Ce terrain ne doit donc pas être mis en vente et doit être conservé en l'état. Des terrains inutilisés par la ville, il y en a beaucoup. En suivant la logique de la majorité, il n'y aurait aucune raison qu'elle en refuse la vente à quiconque le souhaiterait. Et ce serait la grande braderie ! **Notre ville et ses habitants méritent une bien meilleure gestion des biens communs.**

Claude Cadot

Dans le programme de TAE :

- Nous travaillerons à l'amélioration de la qualité alimentaire et écologique de la restauration scolaire.
- Le budget de la caisse de écoles sera réévalué afin de ne pas freiner les équipes enseignantes dans la réalisation de projets ambitieux.
- Nous engagerons une lutte déterminée contre l'échec scolaire en impliquant tous les acteurs et les professionnels, en activant tous les leviers existants dans le cadre du P.R.E. (Programme de Réussite Educative).
- Nous lancerons un plan contre le harcèlement scolaire et les violences.
- Nous engagerons la réflexion pour l'implantation d'un centre d'accueil de classes vertes à proximité du site ardoisier. Ce projet permettrait de se doter d'un outil utile et nécessaire pour les écoles de la ville, le collège et le lycée professionnel, de travailler à des jumelages avec d'autres communes en France (mer, montagne, ou autres) ! Nous voulons ouvrir cet outil aux écoles non trélazéennes et faire valoir là encore les logiques de coopération.

